

COMMUNIQUÉ SUR LA RÉVISION – ÉLECTIONS MUNICIPALES

PUBLICATION IMMÉDIATE

VOUS VOULEZ VOTER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES? VOTRE NOM DOIT ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Ville de Lavaltrie, le 10 octobre 2017 — Dans le cadre des élections qui se tiendront le 5 novembre 2017 dans la Ville de Lavaltrie, la présidente d'élection invite les électrices et les électeurs à s'assurer que leur nom est inscrit, et bien inscrit, sur la liste électorale s'ils désirent exercer leur droit de vote.

À cette fin, la présidente d'élection désire informer la population que toute demande d'inscription, de radiation ou de correction doit être présentée à l'endroit, aux jours et heures suivants :

Jours pour présenter des demandes	
Dates : Mercredi, le 18 octobre 2017	Heures : de 18 h à 22 h
Jeudi, le 19 octobre 2017	de 10 h à 13 h de 14 h à 18 h

Pendant cette période, une demande de révision pourra être faite soit par la personne elle-même, soit par le conjoint, un parent ou une personne qui cohabite avec elle. En outre, une demande de radiation pourra être faite par un électeur ayant le droit d'être inscrit sur la liste électorale d'une même section de vote.

Il faut souligner que dans le cas d'une demande d'inscription d'un électeur domicilié, l'adresse précédente du domicile est exigée et deux documents doivent être fournis par la personne qui fait la demande. L'un doit mentionner le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile actuel de la personne dont l'inscription est demandée.

En terminant, rappelons que la responsabilité de confectionner la liste électorale de la municipalité revient au président d'élection. Il effectue cette tâche à partir des données de la liste électorale permanente fournies par le Directeur général des élections du Québec.

Source : Madeleine Barbeau, présidente d'élection
450 586-2921, poste 2223
mbarbeau@ville.lavaltrie.qc.ca